

*Date de dépôt: 24 février 2005*

*Messagerie*

## **Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition concernant la promotion de l'utilisation de tous les deux roues : valorisation de l'environnement urbain**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 30 août 2001, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat la pétition 1243, sur la base d'un rapport de la commission des pétitions déposé le 7 juin 2001 (cf. annexe).

Le Conseil d'Etat s'est efforcé de donner suite au souci des pétitionnaires de favoriser l'utilisation des deux roues dans la Vieille-Ville, tout en tenant compte de l'ensemble des intérêts des usagers et riverains concernés.

Dès mars 2001, de nouvelles séances de concertation ont été entamées sous l'égide de trois magistrats tant du canton que de la Ville, à savoir M. Gérard Ramseyer d'une part, MM. Christian Ferrazino et André Hediger d'autre part, réunissant toutes les associations et milieux intéressés de la Vieille-Ville, afin de reprendre, voire d'améliorer les mesures en place, tant en ce qui concerne la circulation et le parage que les aménagements.

Dès lors, la mise en place de nouvelles places de stationnement pour les deux roues, et plus particulièrement pour les scooters et motos dans l'enceinte même de la Vieille-Ville, a été étudiée dans le cadre de ce nouveau processus de concertation. Les discussions ont montré qu'une partie des habitants était opposée à la création de nouvelles places en faisant valoir que ce type de véhicules engendre plus de bruit et de pollution, et que ceux-ci roulent plus vite que les voitures dans les rues de la Vieille-Ville. Le nombre de places finalement marquées est celui retenu lors des négociations.

Cependant, depuis les années 2000, la configuration du stationnement en Vieille-Ville et dans ses alentours a énormément évolué, afin de satisfaire les besoins et les désirs des habitants. En 2000, il y avait 685 places de stationnement deux roues sur 32 tronçons de route. En 2004, il existait 696 places de stationnement deux roues réparties sur 42 tronçons, avec notamment la suppression de cases à la place du Bourg-de-Four et la création de nouvelles places à la Place Neuve, la rue de la Croix-Rouge, la rue Colladon, la rue Henri-Fazy, la place de la Taconnerie, la rue Théodore-de-Bèze, et une nouvelle répartition du stationnement sur la rue du Vieux-Collège et la rue de la Rôtisserie jusqu'à la place des Troix-Perdrix.

Cette nouvelle distribution des places deux roues permet un accès aisé à la Vieille-Ville par la rue du Perron, la rue de la Pélisserie et la bibliothèque de la Cité et garantit le stationnement des deux roues.

Enfin, il convient de rappeler que l'accès à la Vieille-Ville est réglementé et que la circulation des autos et motocycles est restreinte, voire interdite sur toute une série de tronçons. En revanche, les cyclistes ont un accès complet à toute la Vieille Ville, y compris en zone piétonne et entre 20 h et 7 h lorsque la circulation motorisée est interdite, ainsi que dans certaines rues à sens unique où les cyclistes peuvent circuler en sens inverse.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :  
Robert Hensler

La présidente :  
Martine Brunschwig Graf

*Annexe : rapport de la commission des pétitions (P 1243-A)*

**Secrétariat du Grand Conseil****P 1243-A***Date de dépôt: 7 juin 2001**Disquette***Rapport****de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition  
concernant la promotion de l'utilisation de tous les deux roues :  
valorisation de l'environnement urbain****Rapporteur: M. Luc Barthassat**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions s'est réunie lors de ses séances des 14 et 28 juin et 5 juillet 1999, sous la présidence de M. Louis Serex, pour examiner la pétition 1243 « concernant la promotion de l'utilisation de tous les deux roues : valorisation de l'environnement urbain ».

***Pétition******(1243)******concernant la promotion de l'utilisation de tous les deux roues: valorisation de  
l'environnement urbain***

*Mesdames et  
Messieurs les députés,*

*Dans le cadre du déplacement des places de parking des 2 roues dans la  
Vieille-Ville, les utilisateurs de 2 roues (vélos, scooters et motos) demandent  
à l'Office des transports et de la circulation (OTC) de bien vouloir laisser les  
différents stationnements actuellement existants.*

*L'utilisation des 2 roues devrait, en effet, être valorisée dans notre cité  
pour des raisons évidentes d'écologie (moins d'émission de gaz carbonique  
par rapport à la voiture) et de rationalisation (les automobilistes sont  
généralement seuls à bord de leur véhicule).*

*Ainsi, nous prions l'OTC de bien vouloir ajouter aux desiderata des habitants et des commerçants de la Vieille-Ville, ceux de toutes les personnes qui sont appelées à se rendre dans ce site, à savoir : les personnes qui y travaillent, les consommateurs des différents commerces, et les visiteurs (touristes, usagers des administrations, etc.).*

***Nous demandons de fait que de nouveaux parkings de proximité soient mis en place, sans pour autant supprimer les cases déjà existantes.***

*N.B. : 630 signatures*

*M<sup>me</sup> Véronique Bertrand, 17, avenue Théodore-Weber, 1208 Genève*

### **Audition de M<sup>me</sup> Véronique Bertrand, pétitionnaire et de M<sup>me</sup> Ariane Challande**

En préambule, M<sup>me</sup> Bertrand explique qu'elle a reçu récemment des affichettes relatives au déplacement des places de parc des deux roues, mis en œuvre au sein de la Vieille-Ville. La pétition a recueilli plus de 600 signatures, elle a été adressée au conseil municipal de la Ville de Genève avec copie à l'attention de notre commission. La réflexion de M<sup>me</sup> Bertrand prend appui sur le concept de valorisation du site, placé au centre de la démarche de l'Office des transports et de la circulation (OTC) dans leur message écrit. Or elle s'insurge, citant la rue des Granges par exemple : on vient d'y créer des places supplémentaires pour les voitures. Elle estime, dans ces conditions, plutôt agaçant de constater qu'un deux roues semble être considéré comme plus dévalorisant qu'une voiture. Marquant son désaccord à l'endroit de la philosophie des affichettes précitées, la pétitionnaire affirme qu'il est au contraire tout à fait judicieux de mettre en valeur les deux roues, soit le vélo en premier lieu, mais également le scooter et ce, pour des raisons évidentes de rationalisation. La Vieille-Ville a un statut particulier, habitants et commerçants sont rejoints par un grand nombre de personnes travaillant dans les administrations des mêmes quartiers. (Service des passeports, Office des poursuites et faillites, Département de l'instruction publique, archives de l'Etat, etc.). Ce qui prouve bien que la Vieille-Ville n'est pas exclusivement un quartier résidentiel, C'est pour cela que l'intervenante préconise une cohabitation des moyens de transport où tout un chacun pourrait y trouver son compte.

### **Audition de M. Frédy Wittwer, directeur de l'OTC**

M. Wittwer rappelle l'historique de la situation ; les discussions de la mise sur pied d'un nouveau statut en Vieille-Ville remontent à avant la création du parking St-Antoine. Dans ce contexte, on a créé des zones piétonnes

conduisant à une diminution du nombre de places, tous véhicules confondus. Au terme de cinq ans de négociation, un arrêté a été publié entérinant de nombreuses séances de concertation, y compris avec les associations d'habitants et de commerçants. Un consensus s'est finalement dégagé autour d'un schéma de circulation et d'un mode de stationnement. A ce jour, on peut encore circuler dans ce secteur, sous régime de rues résidentielles limitées à 20 km/h; il est vrai qu'un certain nombre de places de deux roues a été supprimé, mais que d'un autre côté, l'OTC a finalement créé une quarantaine de stationnements supplémentaires destinés à l'ensemble des utilisateurs. Aujourd'hui, force est d'admettre que la situation au niveau des scooters ne donne malheureusement pas satisfaction. Pour répondre à cette pétition, l'office que dirige M. Wittwer va donc prochainement procéder à une augmentation de l'offre pour les scooters.

### **Discussion de la commission**

La commission pense qu'il serait judicieux d'attendre d'être sûr que les places supplémentaires pour les deux roues, promises par M. Wittwer, aient effectivement vu le jour dans le secteur concerné. Ce manque de places se fait effectivement ressentir à l'intérieur de la Vieille-Ville, surtout pendant les périodes estivales. Le mode de transports deux roues devrait plutôt être favorisé. Par exemple, les scootéristes font l'effort de prendre un minimum de place sur la chaussée et suscitent moins de nuisances. Au niveau de la concertation, si les habitants et les commerçants avaient été informés, il n'en avait pas été de même avec les personnes travaillant dans le secteur en cause; la commission relève que ces individus pourraient être également consultés lors des aménagements de ce genre.

Vote : la commission a décidé à l'unanimité, (1 AdG, 1 DC, 2 L, 2 R, 2 S), de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat et elle vous demande, Mesdames et Messieurs les députés, de bien vouloir suivre ses conclusions.